CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
28 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt huit octobre, à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOPEZ S.

Convoqués : AZAM Francis, BEN ABDALLAH Abes, BOUSQUET Daniel, CARLES M-Louise, CRAYSSAC Ghislaine, FALGERE Didier, GABRIAC Lucien, GALTIER Renée, GARRIGUES M-Jeanne, GISQUET Sébastien, KAYA-VAUR Danièle, LAVAL Francis, LOPEZ Sylvie, PELLETIER Michel, PLOT Gilles, ROUANET Marc, SERIEYS Dominique, TEISSIER Francine, THERON-CANUT Huguette, TROCELLIER Muriel, TUERY Christine, VAYSSETTES Aurore, VIALARET Martial.

Absents- excusés : Mme GALTIER a donné procuration à Mme CRAYSSAC
Mme VAYSSETTES a donné procuration à Mme LOPEZ
M. SERIEYS a donné procuration à M. VIALARET

Absents : Mme TROCELLIER Ms FALGERE et PLOT

M. VIALARET Martial a été élu secrétaire.

HOMMAGES

M. LAVAL – au nom du conseil municipal – a témoigné de toute sa sympathie à Mme LOPEZ suite au décès de son frère. M. AZAM a été félicité pour son nouveau grade de grand père suite à la naissance d'une charmante petite Céleste.

DECISIONS POUVOIRS

Après l'approbation du procès verbal de la réunion précédente, Mme le Maire a présenté les diverses décisions prises par délégation, la non préemption lors de ventes de maisons et la signature de divers documents, marché de voirie, marchés de travaux pour la salle multi-générations et signature de conventions.

BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. AZAM a présenté ce dossier. Une décision modificative budgétaire adoptée à l'unanimité et qui concerne le budget général. En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 104 060.81 €. Divers ajustements en dépenses et en recettes permettent de dégager un virement de 80 871.59 € qui alimente la section d'investissement. Cette section d'investissement, qui s'équilibre à 424 622.09 €, permet, avec notamment la vente de terrains, de conforter deux chapitres importants : les travaux de voirie et la construction de la salle multi-générations (pour respectivement 206 329.61 et 245 000.00 €). La délibération suivante résume cette décision modificative :

DL20131005
Objet : ***Budget général : Décision modificative budgétaire n° 1***

« M. AZAM expose qu'il y aurait lieu de procéder à quelques ajustements budgétaires sur certains chapitres, tant en recettes qu'en dépenses et sur les sections de fonctionnement et d'investissement : les modifications proposées sont retranscrites sur le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement :

RECETTES		***D.M.1 2013***
6095	*Matériel, équipement et travaux*	*89.53 €*
6419	*Remb. sur rémunération person.*	*6 735.26 €*
7062	*Bibliothèque*	*221.57 €*
7066	*Cartes et chéquiers ZAP*	*430.00 €*
70672	*Garderie - étude*	*1 010.70 €*
73111	*Contributions directes*	*37 753.00 €*
7411	*Dotation forfaitaire*	*38 432.00 €*
74121	*Dot. solidarité rurale*	*3 512.00 €*
74127	*Dotation nationale de péréquation*	*2 064.00 €*
7478	*Autres organismes*	*11 623.36 €*
748314	*Etat compens. T.P.*	*-58.00 €*
74834	*Etat compens. T.F.*	*-47.00 €*
74835	*Etat compens. T.H.*	*363.00 €*
761	*Produits de participation*	*3.75 €*
773	*Mandats annulés (exercices ant.)*	*202.19 €*
7788	*Autres produits exceptionnels*	*1 725.45 €*
	TOTAL GENERAL	***104 060.81 €***

DEPENSES		***D.M.1 2013***
6067	*Fournitures scolaires*	*250.00 €*
6111	*Traitement résidus*	*1 500.00 €*
6112	*Location bennes*	*1 500.00 €*
6135	*Location mobilières*	*3 000.00 €*
61522	*Entretien bâtiments*	*-1 000.00 €*
61523	*Entretien voies et réseaux*	*-3 000.00 €*
61524	*Entretien bois et forêts*	*12 000.00 €*
61551	*Entretien matériel roulant*	*2 800.00 €*
61558	*Entretien autres biens mobiliers*	*1 000.00 €*
6231	*Annonces et insertions*	*1 800.00 €*
6281	*Cotisations*	*100.00 €*
6288	*Autres services extérieurs*	*100.00 €*
64138	*Autres indemnités*	*5 700.00 €*
73925	*Fonds péréquation ressources intercom.*	*5 405.00 €*
6532	*Frais de missions élus*	*-2 000.00 €*
6534	*Cotis.sécurité sociale part patronale*	*6 000.00 €*
6541	*Créances admises en non valeur*	*22.40 €*
65742	*Subv. fonct. exception. aux assoc.*	*-10 000.00 €*
65743	*Subvention crèche*	*-13 988.18 €*
65745	*Subvention La Petite Récrée*	*12 000.00 €*
	TOTAL DEPENSES	*23 189.22 €*
O23	*Virement à section investis.*	*80 871.59 €*
	TOTAL GENERAL	***104 060.81 €***

Section d'investissement:

RECETTES		***D.M.1 2013***
021	*Virement de la sect. fonction.*	*80 871.59 €*
024	*Produits des cessions d'immobilis.*	*343 505.00 €*
10222	*FC TVA*	*993.57 €*

1321	*Subvention Etat*	*8 438.93 €*
1323	*Subvention Département*	*-10 000.00 €*
13258	*Autres groupements*	*813.00 €*
	TOTAL	***424 622.09 €***

DEPENSES		***D.M. 12013***
2051	*Logiciels*	*5 520.00 €*
2183	*Matériel*	*4 000.00 €*
23132	*Travaux bâtiments*	*-12 821.49 €*
23135	*Vestiaires sportifs halle*	*-11 312.05 €*
231510	*Travaux terrains sports*	*128.88 €*
23153	*Réhabilitation lavoir*	*-335.41 €*
23154	*Eclairage public*	*23 713.04 €*
23157	*Terrain de foot*	*-3 505.57 €*
23158	*Aménag. abords Hauts la Mouline*	*-22 891.47 €*
23159	*Travaux voirie*	*206 329.61 €*
231592	*Bois de Linars*	*-9 203.45 €*
N°15	*Salle multi-générations*	*245 000.00 €*
	TOTAL	***424 622.09 €***

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine les propositions présentées ci-dessus. »

RAPPORTS D'ACTIVITES

Mme LOPEZ a invité le conseil municipal à prendre acte de différents rapports qui sont tenus à disposition :

- *le* ***rapport d'activités de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez au titre du premier semestre 2013.***

DL2013102
Objet : ***Grand Rodez : compte-rendu de l'activité au titre du 1er semestre 2013***

« Mme LOPEZ fait part à l'assemblée que la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les délégués de la commune doivent rendre compte au conseil municipal au moins deux fois par an de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Elle soumet le recueil d'activité du 1er semestre 2013, qui reprend le nombre de séances publiques du conseil et les délibérations prises dans les domaines de compétence qui relèvent de cette institution.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du compte rendu de l'activité du Grand Rodez au titre du 1er semestre 2013. »

- *le rapport 2012 sur le* ***prix et la qualité du service public de l'assainissement*** *de ladite communauté d'agglomération.*
-

DL20131001
Objet : ***Grand Rodez : Service de l'assainissement –***
Rapport 2012 sur le prix et la qualité du service

« Mme LOPEZ expose que conformément au décret du 6 mai 1995, le rapport du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté chaque année aux assemblées délibérantes dudit EPCI.

Ce document, relatif à l'année 2012, concerne à la fois l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif (SPANC). Il est consultable auprès des services administratifs de la mairie.

Cette communication entendue, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2012. »

SIGNATURE DE CONVENTIONS

Toujours sur présentation de Mme le Maire, celle-ci a été autorisée à signer deux conventions :

SARL La Crouzette

Une avec la SARL La Crouzette, société qui va réaliser un ensemble immobilier sur le secteur de la Crouzette : cette convention fixera les modalités d'incorporation après bonne réalisation dans le domaine public des voies et espaces libres de cette opération.

DL20131004
Objet : ***SARL La Crouzette Convention : signature***

« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé par la SARL La Crouzette (représentée par M. DOUZIECH) qui va réaliser un ensemble immobilier sur les parcelles cadastrées AK N° 1009, 1010 et 593. Il conviendrait que la commune s'engage à incorporer dans le domaine public dès la fin des travaux et sous réserve de leur bonne exécution, les voies et espaces libres de cette opération, les espaces susvisés étant schématisés (schéma de principe) sur le plan annexé à la présente.

Pour cela, il convient d'officialiser ce principe par une convention, signée par les deux parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention susvisée. »

Couches et lait infantiles : convention avec mairie Rodez

Une avec la mairie de Rodez afin de fixer les modalités de participation à un groupement de commande pour l'achat de couches et de lait pour les enfants qui fréquentent la crèche, cette double prestation étant devenue obligatoire.

DL20131003
Objet : ***Fourniture de couches et de laits infantiles***
Constitution d'un groupement de commandes
Désignation des représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres

« Mme LOPEZ expose que dans le cadre de leurs activités, les communes de Rodez, Onet le Château, Baraqueville, Luc-la-Primaube et Olemps sont amenées à conclure des marchés de prestations de fournitures de couches et de laits infantiles pour leurs structures Petite Enfance.

Il s'agit de permettre aux multi-accueils collectifs et familiaux municipaux d'obtenir à des tarifs avantageux les moyens nécessaires au fonctionnement des services d'accueil de jeunes enfants.

Dans ce contexte, les villes de Rodez, d'Onet-le-Château, de Baraqueville, de Luc-La Primaube et d'Olemps souhaitent mutualiser leurs moyens, au travers d'une convention de groupement de commandes, pour procéder à la consultation des entreprises. Le regroupement permettrait la réalisation d'économie d'échelle tout en garantissant la qualité de l'accueil des jeunes enfants et de leur famille.

Aussi, une convention constitutive du groupement de commandes devra être approuvée, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

Cette convention (ci-annexée) définit les modalités de fonctionnement suivantes :

- *Consultation en vue de l'attribution de deux marchés : fourniture de couches et fourniture de laits infantiles,*
- *Désignation du coordonnateur du groupement en qualité de pouvoir adjudicateur au sens du code des marchés publics : la ville de Rodez,*
- *Constitution d'une Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement,*
- *La mission de coordination de la passation des marchés s'achève à l'attribution des marchés par la CAO du groupement, chaque membre demeurant responsable de la notification et de l'exécution de ces marchés.*

La CAO du groupement se compose de la façon suivante :

- *Elle est présidée par le représentant du coordonnateur,*
- *Chaque membre du groupement élit parmi les membres ayant voix délibérative de sa CAO un titulaire et un suppléant.*

La ville de Rodez assurera le recensement de l'ensemble des besoins exprimés par les membres du groupement de commandes en vue de l'élaboration du document de consultation des entreprises (DCE).

Son rôle s'achève à l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres du groupement (comprenant la phase d'information des candidats non retenus). Chaque membre du groupement demeure responsable, une fois les marchés attribués, de procéder à la signature et la notification de ces marchés.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré le conseil municipal, avec un vote contre, une abstention et dix huit pour :

- *Approuve la constitution de ce groupement de commandes,*
- *Désigne de M. AZAM, en qualité de membre de la CAO du groupement et Mme CRAYSSAC en qualité de membre suppléant,*
- *Autorise Mme le Maire à procéder à la signature de la convention constitutive du groupement d'achat relatif à la fourniture de couches et de laits infantiles, ainsi que toutes les formalités administratives en lien avec ce dossier. »*

QUESTIONS DIVERSES

Après l'examen de quelques questions diverses, Mme le Maire a clos la séance et invité les spectateurs à débattre ou poser les questions qu'ils souhaitaient.